

# UE 2.6 Processus Psychopathologiques

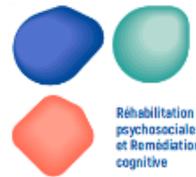
## Les troubles psychotiques – 10

# SCHIZOPHRENIE

## Traitement : Moyens médicosociaux



**Pr Nicolas Franck**



# CONFLITS D'INTÉRÊT EN RELATION AVEC CE COURS

- Aucun

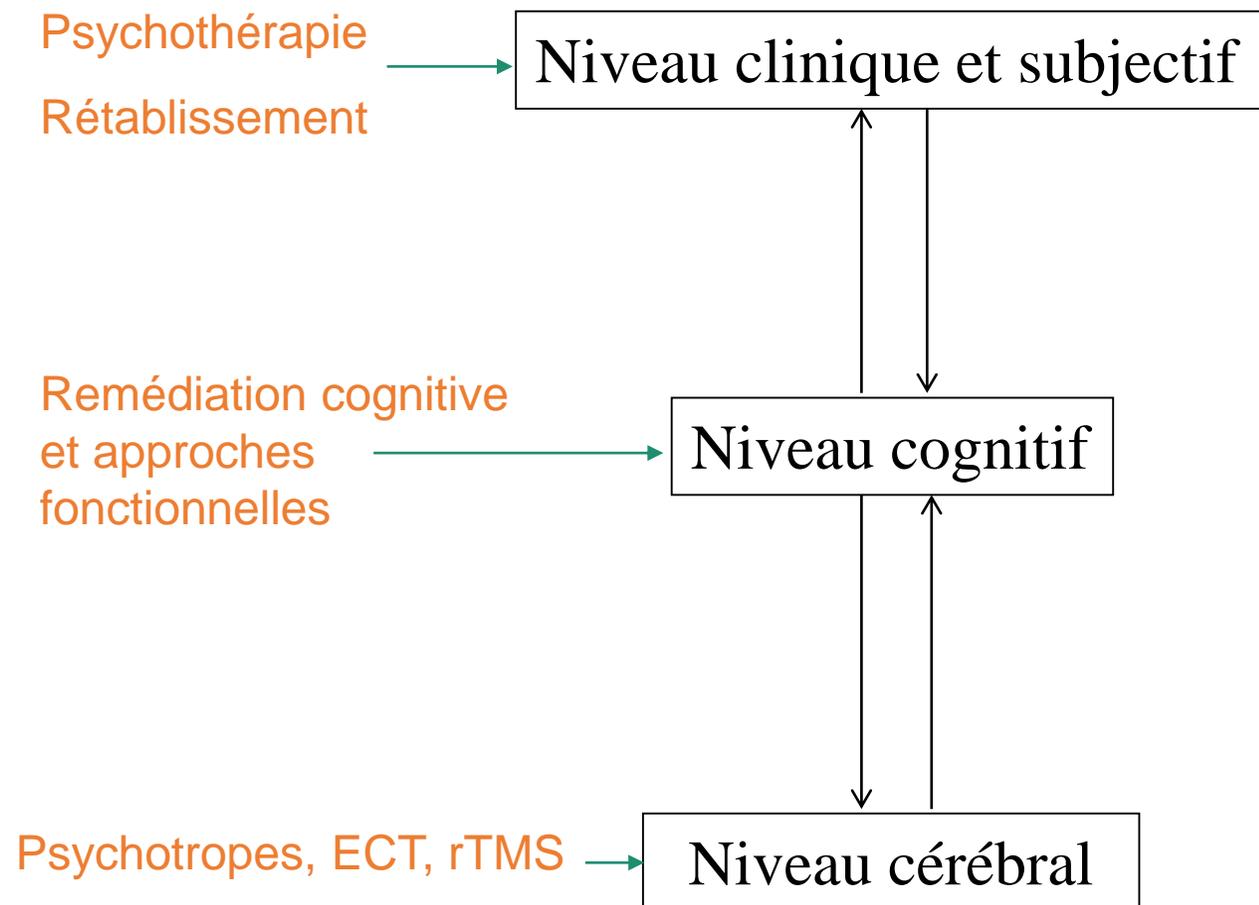
- **Connaître les différentes modalités thérapeutiques**

- Place de l'hospitalisation
- Mesures sociales
- Réinsertion professionnelle

# RAPPEL DE CONNAISSANCES FONDAMENTALES

- Anomalies de la neurotransmission
- Anomalies cognitives
- Anomalies du vécu
- Anomalies comportementales
- Désinsertion sociale et professionnelle

# CIBLES THÉRAPEUTIQUES



# PLACE DE L'HOSPITALISATION

- **Indications :**
  - **Dangerosité** pour soi-même (SPDT)
  - Dangerosité pour autrui (SPDRE)
  - **Désorganisation majeure** du comportement
- **Permet le traitement de la crise**
- **Pas d'hospitalisation au long cours en dehors d'un contexte médico-légal**
- **Objectifs :**
  - Réduction de la dangerosité
  - Diminution des symptômes
  - Surveillance de l'observance
  - Surveillance de la tolérance et de l'efficacité
- **Préparation de la prise en charge extrahospitalière durant l'hospitalisation**

# SOINS EXTRA-HOSPITALIERS

- **L'essentiel du soin doit se dérouler en ambulatoire**
- **Il s'agit d'éviter la désinsertion (ou d'éviter de l'aggraver)**
- **Dispositifs :**
  - HDJ, CATT, CMP
  - Etablissements médicosociaux

# MESURES SOCIALES

- **La MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)**
  - permet aux personnes handicapées qui en ont besoin d'accéder aux dispositifs spécialisés d'aide à l'insertion professionnelle et à la formation
  - oriente les personnes reconnues inapte au travail vers des établissements adaptés
  - attribue différentes aides facilitant l'insertion, garantissant des ressources (AAH)
  
- **L'Assurance maladie décide sur demande une prise en charge à 100% pour les affections psychiatriques de longue durée**

# RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

- Prioriser le milieu ordinaire lorsque c'est possible (éventuellement sur un poste protégé avec une notification MDPH)
- Milieu protégé (notification MDPH): ESAT (Entreprises et services d'aide par le travail), de préférence de transition
- Atelier thérapeutique pour préparer une insertion professionnelle (pas de notification MDPH) et construction de projet, lorsque c'est nécessaire

- **Psychoéducation systématique**
- **Remédiation cognitive selon retentissement fonctionnel des troubles**
- **Priorités :**
  - recherche du rétablissement
  - Inclusion sociale
  - projets propres des patients

# RÉFÉRENCES

- Demily C., Franck N. *Schizophrénie*, Elsevier-Masson, Paris, 2013
- Franck N. *La schizophrénie, la reconnaître et la soigner*, Odile Jacob, Paris, 2006
- Franck N. *Remédiation cognitive (2<sup>ème</sup> éd)*, Elsevier-Masson, 2017
- Franck N. *Traité de réhabilitation psychosociale*, Elsevier-Masson, Paris, 2018
- Franck N., Fromager F, Thibaut F. *Prescrire les antipsychotiques*, Elsevier-Masson, 2015
- Gourion D., Gut-Fayand A. *Les troubles schizophréniques*, Ellipses, Paris, 2004

# Université Claude Bernard Lyon 1



Réalisation technique : Service ICAP - Université Claude Bernard Lyon 1  
Soutien financier : Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'UNR-RA